

CHSCT du 19 septembre 2020

1/ Présentation du rapport sur l'appel d'offre relatif aux prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la ville, du CCAS et de la caisse des écoles, pour les années 2020 à 2023 :

Les agents ne bénéficient plus du suivi médical prévu par la loi du 26 janvier 1984, depuis plus de 4 ans.

Les démarches pour recruter un médecin du travail sont restées infructueuses.

Les solutions étudiées avec le CIG n'ont pas abouti.

Le besoin de suivi médical et de santé au travail deviennent cruciaux, notamment pour les aménagements de poste, les changements d'affectation ou les reclassements professionnels.

La moyenne d'âge des agents est de 48 ans pour les titulaires (chiffres de 2019)

Les demandes d'aménagement de poste augmentent régulièrement (120 dossiers entre juin 2018 et juillet 2020)

Il est proposé au CHSCT d'approuver le recours à un service associatif de médecine du travail

La CGT souhaite avoir connaissance du cahier des charges de l'appel d'offre,

- **afin de vérifier que toutes les dimensions des missions de la médecine professionnelle soient bien respectées, notamment le volet prévention.**
- **pour nous assurer que l'offre s'adresse bien à des associations ancrées sur le territoire et qui connaissent les problématiques spécifiques de la Fonction Publique Territoriale.**

Devant la nécessité de remettre en place des visites de médecine professionnelle, nous avons voté pour cette solution transitoire.

Nous resterons vigilants afin qu'un médecin professionnel soit recruté sur la Ville, seul garantie d'un suivi de proximité et de l'implication de la médecine professionnelle dans nos actions de prévention.

2/ Arrivée d'une Assistante Sociale du travail (postée actuellement au CIG, dans l'attente d'une solution pour son installation dans un bureau à Aubervilliers), pour l'accompagnement des agents sur les problématiques liées au travail, à la santé, au logement et à la famille

- Elle reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Coordonnées : Me Camille CHARLES Tél : 01-56-96-81-91

3/Lutte contre la contamination au COVID 19 - dispositif Ville

Une concertation à ce sujet entre la DRH et les organisations syndicales a été maintenue tous les 15 jours depuis le confinement.

Le dispositif mis en place est maintenu → Cf. Note de service (28/08/2020) et protocole en cas de suspicion de Covid ou de cas avéré chez un agent municipal (18/08/2020)

Nouvelles dispositions :

- 1 référent COVID va être nommé par Direction, avec pour mission d'assurer une plus grande proximité pour les agents, d'assurer un suivi des protocoles et de sensibiliser les agents.
- Il sera formé par 1 médecin et la DRH
- Le bilan du dispositif COVISAN, en partenariat avec l'hôpital Avicenne, qui s'est achevé en Juin a été plutôt positif. Face aux difficultés concernant le dépistage (laboratoires saturés), une réflexion est en cours pour remettre en place ce dispositif (cela permettrait un accès plus rapide aux tests, notamment pour les personnes vulnérables)
- Une campagne d'information va être mise en place pour inciter les agents à se faire vacciner contre la grippe hivernale

Concernant la rentrée scolaire :

Elle s'est bien passée. Le taux de présence des enfants est supérieur aux années précédentes.

Le protocole sanitaire a été affiné en collaboration avec le docteur Giraux, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale.

Une classe a été fermée puis rouverte suite à un cas déclaré positif.

La CGT a soulevé les inquiétudes des collègues des CLM qui sont en lien avec les enfants sur d'autres temps et par groupes différents que ceux de l'éducation nationale. Il y a une nécessité de coordonner les protocoles et d'informer au maximum les agents pour éviter des situations trop anxiogènes.

3/ Questions diverses soulevées par la CGT :

Problématique amiante sur Finck et Allende

- Réponse de l'administration : Les DTA (diagnostics techniques amiante) sont à jour et encore valables pour ces deux structures. Les locaux sont la propriété de l'OPH, d'où la difficulté à déterminer les responsabilités en matière de travaux.

Travaux école Anne Sylvestre

- Réponse de l'administration : L'étanchéité a été refaite cet été. De nouvelles fuites ont été constatées suite aux orages du mois d'août. Une finalisation des travaux est en cours (pose d'un « chapeau »)

Travaux Asnières sur Oise

Réponse de l'administration : Le marché passé par la caisse des écoles est en cours de notification, les travaux doivent commencer sous 15 jours.

Travaux magasin DACP

- Réponse de l'administration : Le diagnostic amiante et plomb ont été faits. Les espaces de stockage ont été revus. Pour les infiltrations, un devis a été établi par une Société en Avril 2020. Les travaux sont en attente, à priori d'ici la fin de l'année

Service courrier et conditions de travail

- Réponse de l'administration : Suite à la visite du CHSCT concernant les conditions de travail, des propositions ont été élaborées par le service PRT. Celles-ci ont été soumises et approuvées par le personnel. Un rapport d'analyse pour la mise en œuvre est en cours de rédaction.

La CGT a soulevé le problème des enquêtes administratives commencées dans les services où des problèmes de management ont été révélés et qui sont restées en suspens.

- Réponse de la Maire : Les enquêtes sont ré-ouvertes et les agents vont être reçus prochainement.

Le devenir du dispositif « Sport au travail »

- Réponse de l'administration : Un bilan point d'étape a été fait. Le dispositif est relancé pour 2020-2021

La restauration des agents

- Réponse de l'administration : Le foyer Altérialia a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de rouvrir aux agents de la ville pour le moment. Une étude est lancée pour rechercher des solutions alternatives. Un point est prévu début Octobre avec un chiffrage concernant les différentes pistes (tickets restaurant....)

→ Les élus CGT continuent à se battre pour la restauration collective

Participation des OS aux CEDR

- Réponse de la Maire : Il s'agit d'une instance de décision administrative, il n'y a pas lieu d'y inviter les OS. Un compte rendu sera établi après chaque CEDR et communiqué aux syndicats